

PARIS, le 1^{er} Septembre 2005

Gilles MOINDROT
Co-Secrétaire Général
et porte-parole du SNUipp

à

Monsieur Gilles de ROBIEN
Ministre de l'Education Nationale
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Pour exercer leur métier, les enseignants des écoles ont besoin, aujourd'hui, d'outils multiples.

La mise à jour de nos connaissances, la prise en compte des travaux de la recherche, l'échange d'expériences ... sont devenues des exigences professionnelles. La maîtrise et l'emploi des nouvelles technologies sont désormais intégrés dans notre enseignement. Elles sont également exigées pour la gestion de nos carrières par Iprof.

Pourtant, tout se passe comme si, naturellement, l'ensemble des dépenses induites par ces nouvelles exigences devaient être assumées par les enseignants eux-mêmes : qu'il s'agisse de l'achat de matériel informatique et de logiciels, d'ouvrages didactiques, d'abonnements à des revues pédagogiques ...

Ces dépenses cumulées, représentent des sommes de plus en plus conséquentes. Nombre d'enseignants ne peuvent pas toujours les assumer, si ce n'est au terme d'un choix et au détriment de dépenses privées.

Cette situation suscite de plus en plus de réactions dans les écoles. Il n'est pas acceptable que les enseignants soient obligés de financer ce qui est indispensable à l'exercice de leur métier.

C'est pourquoi le SNUipp vous demande d'ouvrir rapidement des discussions, sur cette question, afin d'examiner un dispositif de prise en charge de ces dépenses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT,
Co-secrétaire général
et porte-parole du SNUipp.